

Séance du vendredi 9 avril 2021

L'An Deux Mille vingt et un, le 9 avril à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'AUBIAC, se sont réunis dans la salle des fêtes d'Aubiac sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation : 02/04/2021

Etaient présents : CAUSSE Jean-Marc, GONANO Daniel, FILLOL Isabelle, CABROL Jean-Luc, LARTIGOU Marie, CHARTRER Viviane, LAURENT Françoise, ROUILLES Georgette, HUGUET Jean-Jacques, MARRAUD Fabrice, SCHMITTLIN Stéphane, , ORHANT Cédric, POLI Jean-Luc

Procurations : MAZERES Sandrine a donné procuration à M. GONANO

Absents excusés : BERTON Jean-Marie,

Secrétaire de séance : M. Jean-Luc CABROL

13 présents + 1 pouvoir = 14 votants

ORDRE DU JOUR :

- Vote du budget primitif 2021
- Attribution de subventions versées aux associations pour l'année 2021
- Vote des taux de la fiscalité directe 2021
- Zone Sports Loisirs Détente
- PPI Agglomération d' Agen
- Groupement d'achat Energie Electrique
- Point travaux
- Questions diverses

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Causse Jean-Marc, Maire.

Monsieur le Maire souhaite ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

« Dans le cadre de l'urbanisme, présentation de l'OAP Rouats et délibération du lancement de l'opération ». Sachant que 2 conseillers présents sont intéressés en qualité de propriétaires (soit direct soit par lien familial), ils devront sortir de la salle et ne participeront pas au vote.

A l'unanimité des présents et représentés soit 14 voix pour (abstention 0, contre 0), ce point est ajouté à l'ordre du jour de la présente réunion.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à M. Cabrol qui va présenter les trois points suivants :

En préambule, M. Cabrol précise que le BP 2021 a été validé par la DGFIP mercredi dernier et il était difficile d'organiser la réunion de la commission finances avant le conseil municipal. Le BP 2021 présente tous les projets envisagés mais chaque opération ne sera menée qu'à la condition d'obtenir des subventions en parallèle.

1) Vote des taux d'imposition 2021 (délibération 2021-19)

Compte tenu de la réforme de la fiscalité directe locale liée à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, le vote sur le taux foncier bâti sera constitué du taux communal auquel s'ajoutera le taux de foncier bâti levé en 2020 par le département de Lot-et-Garonne (27.33%),

Par ailleurs, le Conseil Municipal propose de ne pas augmenter les taux communaux et décide de retenir les taux suivants :

Taxe sur le foncier bâti :	43.75 %
Taxe sur le foncier non bâti :	78.36 %

Après délibération, le Conseil Municipal approuve ces taux à l'unanimité et à mainlevée

2) Attribution de subventions versées aux associations pour l'année 2021 (délibération 2021-20)

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de voter les subventions attribuées aux associations pour l'année 2021.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve la liste d'attribution des subventions ci-dessous à l'unanimité et à main levée (Mme Lartigou et M. Schmittlin se sont retirés de la salle du conseil municipal et ne participent pas au vote étant concernés directement par l'organisation de ces associations.)

Article	Tiers	BP 21
6574	AR TOURISME AUBIAC	75,00
6574	ASSOC DEPART. PUPILLES ENSEIGNEMENT PUBLIC	10,00
6574	ASSOC ACRB CAVALIERS RANDONNEURS DU BRUILHOIS	75,00
6574	ASSOC ADMR DU CANTON DE LAPLUME	75,00
6574	ASSOC ANACROUZE AMAC ECOLE MUSIQUE	3 454,00
6574	ASSOC CLIMATOLOGIQUE MOYEN GNE	10,00
6574	ASSOC CROIX ROUGE FRANCAISE	10,00
6574	ASSOC DDEN 47	10,00
6574	ASSOC ENTENTE SPORTIVE BRUILHOIS	1 466,00
6574	ASSOC ENTENTE SPORTIVE BRUILHOIS	250,00
6574	ASSOC HOLESOT TEAM BMX	0,00
6574	ASSOC INTERC AIDE DOMICILE ASSAD	75,00
6574	ASSOC PARENTS ELEVES	75,00
6574	ASSOC SOIF DE VIE 47	15,00
6574	ASSOC. RENAISSANCE DU BRULHOIS	30,00
6574	ASSOCIATION PETITES SOEURS DES PAUVRES	15,00
6574	CLUB L'EVEIL AUBIACAIS	75,00
6574	EFS AQUITAINE LIMOUSIN	10,00
6574	ESPOIR FM ASSOCIATION	15,00
6574	LIGUE NATIONALE CONTRE CANCER	10,00
6574	LOISIRS CULTURE TOURISME	75,00
6574	MUZIKETO ASSOCIATION	75,00
6574	OCCE COOP SCOLAIRE ECOLE AUBIAC	2 150,00
6574	PARALYSES DE FRANCE	10,00
6574	PREVENTION ROUTIERE	10,00
6574	RADIO BULLE ASSOCIATION	15,00
6574	RESTOS DU COEUR	10,00
6574	SECOURS POPULAIRE ANTENNE AGEN	10,00
6574	SECTION GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	75,00
6574	SOCIETE DE CHASSE AUBIAC	75,00
6574	THE MEL FASHION SHOW	75,00
TOTAL		8.335.00

3) Vote du budget primitif 2021 (délibération 2021-18)

Investissement

Dépenses 833 425.00 dont 9 593.00 de RAR
 Recettes 833 425.00 dont 40 558.00 de RAR

Fonctionnement

Dépenses 961 659.00
 Recettes 961 659.00

Après délibération, le Conseil Municipal approuve le budget à l'unanimité et à main levée.

4) Affaires scolaires. Présentation par M. Gonano, 1^{er} adjoint

- COVID 19 : suite aux directives nationales, l'école a fermé la semaine 14 du 6 au 9 avril ; le personnel a continué à travailler partiellement pour faire le nettoyage des classes et des autres bâtiments de la commune (salle Bigué, salle Dernelle, le gîte Le pouchat). Les enfants des parents prioritaires étaient accueillis à Layrac comme lors du précédent confinement.
- 2 PROJETS en cours :
 - *Ecole numérique : il s'agit d'acquérir des tablettes numériques pour l'école ; c'est un projet qui peut être subventionné à hauteur de 70 % ;
 - * Pose d'une alarme anti intrusion (qui s'avère indispensable suite au dernier cambriolage) ; ce projet pourrait être subventionné entre 20 et 80 % ; le dossier a été présenté avec une demande de 80 %.
- Association ANACROUZE AMAC : tout le bureau a été renouvelé et a souhaité rencontrer les élus de chaque commune. Une rencontre a été organisée mercredi 7 avril. Il est prévu de venir présenter les projets de l'association dans chaque école pour sensibiliser les élèves. C'est au directeur de l'école d'organiser ces rencontres.
De plus cette association souhaite proposer de nouveau un projet « danse ». Le lieu n'est pas encore défini mais cela ne sera pas au Passage, comme précédemment.
Il leur a été bien précisé que quelque soient le nombre d'élèves de la commune d'Aubiach, la subvention sera versée comme prévu mais sans augmentation.
- Chantier citoyen prévu du 19 au 23 juillet 2021.

5) Création d'un habitat locatif. Présentation par Mme Fillol, adjointe

Pour information, Mme Fillol présente le projet d'un propriétaire particulier de créer un habitat locatif de 7 logements route des Moulins. Nous sommes dans l'attente du dépôt du permis d'aménager.

6) Schéma Directeur protection incendie. Présentation par Mme Fillol, adjointe

3 réunions ont eu lieu pour :

- Faire un point sur la réglementation et le règlement sanitaire départemental
- Recenser les protections existantes et les cartographier sur la carte de la commune
- Identifier les lots restant à construire d'après le PLUI, la DECI devant être établie pour les futurs aménagements.

Afin de positionner au mieux les futures réserves à incendie, il reste à :

- Voir avec l'AA les débits admissibles potentiels en fonction des diamètres des canalisations d'eau potable.
- Réfléchir à la pose de bâches incendie : surface nécessaire, fournisseurs, convention avec propriétaire privé
- Rencontrer rapidement l' élu de l'agglo en charge de l'eau et faire venir aussi le SDIS pour confirmer leur position et établir un compte rendu validé.

Mme Rouillès : quelle suite a été donnée au dossier Marty ?

Selon M. Poli, le propriétaire est toujours disponible pour mettre à disposition un terrain pour poser une bâche.

M. Causse espère que la législation va évoluer ; sinon, il faudra faire des priorités. De plus dans le cadre de la modification du PLUI, des terrains actuellement constructibles peuvent revenir en zone agricole ;

M. Poli : si cette législation évolue, les élus pourront modifier peut-être les distances (400 m) et débit (30m3).

M. Causse : il faut attendre le retour de l'analyse du Sénat qui examine cette loi inappropriée au monde rural.

7) Aménagement d'un quartier résidentiel – Consultation pour une concession d'aménagement (délibération 2021-25)

La commune d'Aubiach a engagé en 2020 une étude préalable dont l'objet était de réfléchir à l'aménagement d'un nouveau quartier résidentiel au lieudit « Beret ».

L'objet de la création de ce nouveau quartier résidentiel est de proposer sur la commune des terrains à bâtir en libre accession à des prix maîtrisés.

Cette étude est aujourd'hui terminée. Elle a permis de déterminer les conditions de réalisation de ce futur quartier résidentiel en déterminant :

- 1 – le périmètre de la zone à aménager
- 2 – le programme des travaux
- 3 – un bilan financier prévisionnel.

L'aménagement de ce nouveau quartier résidentiel permettra, sur une superficie d'un peu plus de 2 ha, d'aménager environ 23 lots viabilisés d'une superficie comprise entre 680 m² et 3400 m² environ. Ces lots seront destinés à la vente à des particuliers pour la construction de maisons individuelles et logements locatifs sociaux.

Le montant des travaux (hors études, honoraires, frais concessionnaires et imprévus) est estimé à 536 000 € HT.

Les articles L300-4 et L300.5 et R300-4 à R300-9 du Code de l'Urbanisme autorisent la commune à concéder la réalisation de cette opération d'aménagement dans le cadre d'une concession d'aménagement.

L'attribution de cette concession doit faire l'objet d'une mise en concurrence conformément aux dispositions des articles ci-avant.

En outre, la commune doit désigner la personne habilitée à engager la discussion avec les candidats après avis d'une commission d'aménagement qu'il convient de constituer conformément aux dispositions de l'article R.300-9 du Code de l'Urbanisme.

L'aménageur ainsi désigné aura pour mission en plus de réaliser les acquisitions foncières, viabiliser les terrains, réaliser les équipements publics (voiries et espaces publics) et commercialiser les terrains, d'accompagner la commune dans le choix de la ou des procédures opérationnelles à mettre en œuvre ainsi que dans les démarches administratives et d'information.

La durée de la concession est estimée entre 6 et 10 ans en fonction du rythme de commercialisation des lots.

Monsieur le Maire rappelle que les conseillers intéressés par ce projet ne doivent plus participer aux débats ni aux délibérations.

Pour ce motif, MM Poli et Marraud sortent de la salle à 20 H 15.

**Le Conseil Municipal, Oui l'exposé de M. le Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité et à main levée,
POUR(12), ABSTENTION (0), CONTRE (0)**

- **AUTORISE** M. le Maire à lancer la procédure de consultation pour le choix du concessionnaire qui aura en charge l'aménagement du futur quartier résidentiel,
- **DECIDE** de créer une commission d'aménagement composée de l'ensemble du conseil municipal, excepté les conseillers propriétaires
- **AUTORISE** M le Maire à engager la discussion avec les candidats après avis de la commission d'aménagement
- **DONNE** mandat à M. le Maire pour signer tout document afférent à ce dossier.

Retour dans la salle de MM Poli et Marraud à 20 h 40.

8) Tourisme : Destination Agen. Présentation par Mme Lartigou, adjointe

Nous savons qu'il n'y aura plus de salarié mis à notre disposition pour tenir l'office du tourisme cet été à Aubiac contrairement aux autres années. Nous espérons cependant faire fonctionner cet office grâce à l'aide de bénévoles. Visites de l'église prévues les 6 et 20 juillet les 13 17 août et organisées par l'agglo.

9) Salle des sports. Présentation par Mme Lartigou, adjointe

La mairie d'Agen a fait savoir qu'elle donnait les sièges de la tribune Ferrasse du stade Armandie aux communes intéressées de l'Agglo pour un euro symbolique.

Une équipe de bénévoles de l'ESB et du personnel communal ont pu obtenir, dès le premier jour, 205 sièges pour un euro symbolique et les ont installés immédiatement dans le gymnase.

10) Nuits d'Été 2021. Présentation par Mme Laurent et M. Schmitllin, conseillers

Cette manifestation est prévue à Aubiac le jeudi 26 août 2021.

Une première réunion a pu avoir lieu à Aubiac (réduite à 6 personnes, selon les consignes sanitaires). Les spectacles et restauration se dérouleront sur réservation à cause du COVID.

Nous aurons besoin de bénévoles pour installer les tables et chaises.

M. Causse remercie M. Marraud et son épouse qui vont accueillir dans la cour du château le spectacle. Il est bien entendu qu'ils ne devront pas supporter les frais engendrés par cette manifestation.

Il faudra se rapprocher des associations pour les animations.

M. Causse remercie aussi Mme Laurent, conseillère départementale, pour son soutien dans ce projet porté par le Département qui permettra de faire connaître le beau patrimoine d'Aubiac.

11) Voirie. Présentation par M. Huguet, conseiller

- Route de Ségougnac. Suite aux travaux liés à l'installation de la fibre, les travaux de remise en état des accotements et de nettoyage ont bien été effectués.
- Voirie communautaire

TRAVAUX	LIEU	surface	estimation	Proposition	Réalisé	Facturé
bordure T2	chemin du Baqué	45 M	4 030,00 €			
reprise chaussée	route des Moulins	180 M ²	1 440,00 €			
épareuse			3 549,00 €			
curage fossé			1 000,00 €			
		TOTAL	10 019,00 €		0,00	0,00 €

- Voirie communale

TRAVAUX	LIEU	surface	ESTIMATION	Entreprise
renforcement et goudronage	chemin de Peyruc	1095 m ²	13 140,00 €	Agglo Agen
renforcement et goudronage	route de Gaugelin tranche 1	300 m ²	5 000,00 €	Agglo Agen
renforcement et goudronage	côte desMoulins	100 m ²	1 000,00 €	Agglo Agen
réparation/entretien	Carrélot de la Croix		500,00 €	Agglo Agen
réparation/entretien	rue des Ecoles		500,00 €	Agglo Agen
réparation/entretien	rue des Tisserants		500,00 €	Agglo Agen
marquage au sol	parking école		0,00 €	Agglo Agen
signalisation			500,00 €	Agglo Agen
curage fossé			1 500,00 €	Agglo Agen
viabilité hivernale	nid de poule	enrobé à froid	1 000,00 €	Agglo Agen
fauchage, épareuse	divers	130 heures	3 400,00 €	Agglo Agen
		TOTAL	27 040,00 €	

- Présentation des travaux engagés sur la voirie communautaire dont le coût est pris en charge actuellement par l'Agglo. Si la compétence de la voirie redevient communale, seuls 32 kms resteront communautaires et la commune d'Aubiach n'est pas concernée.

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	total réalisé	moyenne par an	A compensation
187 270,00	1 204,00	8 388,00	105 304,00	141 896,00	188 674,00	2 760,00	629 186,00	62 919,00	38 301,00

- Elagage des branches qui risquaient de tomber sur le toit de la salle des fêtes pour un montant de 324 € TTC.
- Route de Ségougnac, au lieu-dit « Ringuet », pose d'un feu clignotant avant le carrefour dangereux.

12) **Renouvellement de la candidature au marché d'achat d'électricité proposé par le groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » (délibération 2021-26)**

Le Syndicat Départemental d'Électricité et d'Énergie de Lot-et-Garonne (SDEE 47) est devenu Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne (TE 47).

M. le Maire rappelle aux Membres de l'Assemblée que la collectivité est adhérente à Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne (TE 47), qui est l'autorité organisatrice du service public de distribution de l'énergie électrique sur l'ensemble du territoire du département.

M. le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée que d'après les articles 63 et 64 de la loi relative à l'énergie et au climat du 8 novembre 2019, seuls les consommateurs non-domestiques (dont les collectivités et EPCI) embauchant moins de 10 salariés et dont les recettes n'excèdent pas deux millions d'euros, peuvent encore souscrire une offre de fourniture d'électricité au tarif réglementé de vente à compter du 1^{er} janvier 2021.

Les personnes publiques ne faisant partie de cet ensemble de consommateurs peuvent bénéficier des offres de marché mais doivent recourir aux procédures prévues par la réglementation régissant la commande publique afin de sélectionner leurs prestataires, ainsi que le rappellent les articles L. 331-4 du Code de l'énergie.

Dans ce sens, les Syndicats d'Énergies de la Nouvelle-Aquitaine se sont unis pour proposer un nouveau groupement de commande à l'échelle de la nouvelle région, qui permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence, qui assure une maîtrise des consommations d'énergie et renforce la protection de l'environnement dans le respect du développement durable, groupement auquel le Conseil Municipal a décidé de faire adhérer la collectivité.

L'adhésion est gratuite pour les collectivités adhérentes et les frais inhérents à son fonctionnement ne courent que dès l'instant celles-ci décident d'être partie prenante d'un marché d'achat d'énergies lancé par le groupement.

M. le Maire précise que le retrait du groupement est libre mais ne peut prendre effet qu'à l'expiration des accords-cadres et marchés en cours dont la collectivité sera partie prenante.

Vu la directive européenne n°2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur d'électricité,

Vu la directive européenne n°2009/73/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu le Code de l'Énergie,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L2113-6 et L.2116-7,

Considérant que la collectivité est adhérente au groupement de commandes pour l'achat d'énergies, de travaux/fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique fondé par les Syndicats d'Énergies de la région Nouvelle-Aquitaine,

Considérant que la collectivité a des besoins en matière d'achat d'énergie, de fourniture et de service en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,

Considérant que la mutualisation peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et a fortiori d'obtenir des meilleurs prix,

Considérant que le SDEEG (Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde) est le coordonnateur du groupement,

Considérant que la collectivité membre du groupement ne s'acquitte des frais inhérents au fonctionnement que si elle devient partie prenante aux marchés passés par le coordonnateur,

Considérant que pour satisfaire ces besoins sur des bases de prix compétitif, il sera passé des marchés ou des accords-cadres,

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres chargée de l'attribution des marchés et accords-cadres sera celle du coordonnateur,

Considérant que Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne sera le référent de la commune quant au fonctionnement du groupement, le Syndicat devant assister les collectivités membres de son territoire et centraliser leurs besoins auprès du groupement,

Considérant que la collectivité a adhéré au groupement de commandes par délibération 2020-20 du 23 mai 2020,

Considérant que la collectivité a décidé de faire acte de candidature au marché par délibération 2020-19 du 23 mai 2020,

**Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé de M. le Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité et à main levée,**

- **DÉCIDE** de renouveler sa candidature au marché d'achat d'électricité proposé par le groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique »,
- **DONNE MANDAT** à Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne afin de solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison que la Commune décide d'intégrer dans ce marché public,
- **DÉCIDE** d'approuver la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement conformément à l'article 9 de la convention constitutive et d'imputer ces dépenses sur le budget de l'exercice correspondant,
- **DONNE MANDAT** au Président du Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde (SDEEG) pour signer et notifier les marchés ou accords-cadres dont la commune sera partie prenante,
- **DÉCIDE** de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune est partie prenante,
- **DÉCIDE** de s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la commune est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget,
- **DONNE MANDAT** à M. le Maire pour signer tout document afférent à ce dossier.

13) Litige rural concernant le chemin d'Aurion à Mondette

M. Causse informe qu'il s'agit d'un chemin rural qui ne pouvait plus être emprunté. M. Mombec Roland avait saisi la gendarmerie car il ne pouvait plus accéder à ses parcelles, le chemin étant cultivé par le fermier de Mme Mouliès.

Après concertation, les propriétaires intéressés ont convenu que Madame Mouliès libère le tracé initial de ce chemin dès que son fermier aura réalisé sa récolte.

La commune d'Aubiac veillera à faciliter la circulation de ce chemin communal.

M. Causse rappelle que la commune devra, au cas par cas, refaire mettre en accessibilité les chemins ruraux occupés sans droit.

M. Poli : dans quel état est le chemin ?

M. Huguet : il est dans un état propre, tout à fait correct ;

M. Poli avait proposé qu'au mois d'octobre, de réunir tous les utilisateurs des chemins ruraux, pas seulement les agriculteurs ; certains de ces chemins doivent être remis à leur place ; d'autres devront être déplacés quand il y a eu longtemps changement d'utilisation.

M. Causse : C'est un sujet à aborder en conseil municipal ; s'il y a changement de tracé, les frais seront à la charge de chaque demandeur (frais de bornage, par exemple) ; sinon, il faut rendre l'espace initial.

M. Poli : avant de passer ces dossiers en conseil, il faudrait voir avec les propriétaires concernés.

M. Causse est tout à fait favorable pour examiner chaque demande.

14) Travaux 1 place de Galard. Présentation par M. Causse

Comme il vous a été indiqué dans un précédent mail, une partie des travaux ont été réalisés. Il s'agit de la réfection du plancher au-dessus du local infirmier. Nous avons aidé l'infirmier à déplacer son matériel dans le local contigu. Après les travaux, un grand nettoyage sera fait par l'équipe des agents communaux.

15) Création d'un Espace Sports Loisirs Détente – Achat de terrains (EPFL) (délibération 2021-21)

Monsieur le Maire propose la création d'une zone Sports, Loisirs, Détente à proximité de l'espace salle des fêtes- salle polyvalente.

M. Marraud, dont la famille est propriétaire des terrains, se retire lors du vote à 21 h 15.

Après délibération et vote à main levée, le Conseil Municipal :

POUR(12) ; CONTRE (0) ; ABSTENTION (1 : M.Poli)

- approuve la création d'une zone sports, loisirs, détente à proximité de l'espace salle des fêtes-salle polyvalente sur les parcelles E 261, 262, 263 et 264 situées au croisement de la route de Roquefort et du chemin de Samazan,

- approuve la saisine de l'Etablissement Public Foncier Local d'Agen Garonne (E.P.F.L.) afin d'être accompagné dans toute la procédure d'achats de ces parcelles appartenant à la SCI MARRAUD,

-donne tous pouvoirs à M. le Maire pour signer tous documents relatifs à cette opération.

Retour de M. Marraud dans la salle.

16) AGGLOMERATION D'AGEN :

➤ Programme Pluriannuel d'Investissements PPI 2020-2026

M. Causse, présente les projets de l'agglomération qui ont été votés au BP de l'Agglomération d'Agen et les différents programmes envisagés avec leurs incidences sur les impôts fonciers.

EXTRAITS de la présentation de M. CAUSSE

- **En fonctionnement :**
- Dans la prospective présentée au DOB, 2,5M€ de marges étaient dégagées en fonctionnement via le relèvement du taux de TASCOT à 1,2 (0,22M€) et l'instauration d'un taux de foncier bâti à 2% (2,28M€).
- Afin d'atténuer l'impact pour les contribuables, il est proposé de limiter le taux de foncier bâti à 1% et de réduire, dès 2021, de 0,5M€, l'enveloppe de DSC reversée aux communes historiques.
- Il n'est pas proposé d'activer le levier Gemapi au regard de son caractère contraignant et de son impact sur le contribuable (équivalent sur la TF, supérieur sur la CFE).
- **En investissement :** en plus de l'effort présenté au DOB, 30 M€ de dépenses sont décalés de 2022-2023 à 2024-2026

Tascom	coefficient à 1,2 en 2022	226 778
Foncier bâti	1% en 2021	1 141 313
Gemapi	0	
DSC	réduction enveloppe 2021	- 500 000
Total marges fonctionnement		1 868 091

Investissements	-15M€ sur 2021-2023
------------------------	----------------------------

VOTE DES TAUX

1°/ DE FIXER, pour 2021, les taux suivants :

- CFE : 28,80%
- Taxe sur le foncier non bâti : 4,12%
- TEOM : taux unique de 11% sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération
- Taxe sur le foncier bâti : 1%

Les taux de TASCOM et Versement Mobilité pour 2021 ont été arrêtés par des délibérations spécifiques :

- > TASCOM : délibération du 11 juin 2015 (coefficient multiplicateur fixé à 1,05)
- > Versement mobilité : délibération du 6 octobre 2016 (taux maintenu à 0,75%)

2°/ ET DE FIXER, pour 2022

- le coefficient multiplicateur de TASCOM à 1,10

Résultat des votes : 69 % pour, abstention et contre 31%

➤ L'agglomération doit définir un nouveau pacte de gouvernance qui sera à présenter aux communes avant vote définitif.

A VENIR

Hangart'Bus le 15 avril

CCAS : mardi 13 avril à 18 h

Du 24 avril au 4 juin : printemps à la ferme « onservatoire végétal arbre de vie du Domaine de Bel Air à Aubiac »

5 juin : château en fête + Muziketo

5 juin : eco-matinée à partir de 9h30

26 août : Nuits d'été du Conseil départemental

Du 4 au 7 septembre : Salon du Pastel

TOUR DE TABLE

- M. Cabrol : Salon Pastel les 4 au 7 septembre à Aubiac. Projet porté par l'association Art Tourisme. Cette manifestation pourra être organisée dans l'orangerie du château d'Aubiac, prêtée gracieusement par M. et Mme Marraud. Réunion à la mairie d'Aubiac le 23 avril 2021.
- M. Marraud : « Château en fête » manifestation organisée par M. et Mme Marraud le 5 juin 2021. Il s'agit d'une exposition de peinture et d'un concert de jazz. Mme Laurent précise que le Département participe à « Château en fête ».
- M. Poli : lors du dernier conseil municipal, il avait posé la question de la collecte des déchets verts. M. Causse informe qu'une entreprise a été obligé de laisser sur place les branches car leur broyeur est tombé en panne. De plus, il confirme que la commune n'a pas compétence en matière de déchets verts.
M. Poli a constaté qu'il y avait beaucoup de branches dans les fossés, très régulièrement. C'est un problème récurrent.
M. Causse demande que dans le prochain bulletin municipal, il soit rappelé la responsabilité des contrevenants et les risques encourus. Il est prêt à verbaliser, si besoin.
M. Poli rappelle que en tant que citoyen, tout le monde peut intervenir. Prévoir aussi une sensibilisation des jeunes à faire dans le cadre de l'éco-matinée.
M. Poli demande que l'on excuse M. Berton de son absence. Celui-ci devait être en retard mais il n'a pas dû pouvoir se libérer.
- M. Schmittlin rappelle que chacun, autour de cette table, doit être ambassadeur de la vérité ; il énumère plusieurs situations dans lesquelles des rumeurs l'accusent personnellement ou donnent

de fausses informations à son sujet ou celle de sa famille et sont diffamatoires. Il n'est pas responsable de tous les problèmes dans la commune d'Aubiac.

M. Causse rappelle que dans le cadre de l'assurance des élus, il est prêt à soutenir et défendre chaque conseiller qui le souhaite.

- Mme Laurent : la tournée des villages fleuris est prévue fin août, début septembre.
- Mme Chartier : En attente de la bonne saison pour faire les plantations.
- M. Gonano informe qu'il vient de recevoir dans la soirée, un courriel de la Préfecture demandant aux élus de se prononcer sur l'éventuel report des prochaines élections prévues les 13 et 20 juin 2021.

M. Causse, après un tour de table note les avis de chaque conseiller sur le maintien ou le report des dates des élections (12 pour le report, 2 sans avis).

Fin de la réunion à 22 h 10